

GUIDE DES BONNES PRATIQUES 2015



Qui sommes - nous ?

Tout d'abord

FARAIDE a été créée à l'initiative de différentes associations caritatives et humanitaires afin de lutter contre le travail non déclaré, tel était le projet du gouvernement en 1988. En effet, Faraide ne peut fonctionner qu'avec un agrément délivré par le Ministère du Travail et la Préfecture du Département des Hauts de Seine, renouvelé tous les ans.

FARAIDE est agréée pour intervenir sur sept communes :

- Bagnex, Fontenay-aux-Roses,
- Bourg-la-Reine Le Plessis-Robinson,
- Châtenay-Malabry, Sceaux.
- Clamart,

FARAIDE a une double mission :

- 1) Celle de faire travailler au plus vite des personnes dans des situations précaires après avoir testé certaines compétences professionnelles (ménage, repassage, jardinage).**
- 2) Et celle d'accompagner les salariés dans l'élaboration d'un parcours professionnel avec prise en compte d'éventuelles problématiques sociales et ce afin d'augmenter leur employabilité (formation, ateliers, techniques de recherche d'emploi etc ...).**

Nous gardons les salariés 2 ans maximum à l'issue desquels nous leur donnons les moyens, dans la mesure du possible et de leur volonté, de les intégrer sur le marché du travail.



Vous avez fait appel à nos services pour réaliser à votre domicile des travaux de ménage, jardinage, bricolage ou peinture ?

Ce guide a pour but de vous permettre d'accueillir au mieux l'intervenant(e) qui travaillera chez vous et de faciliter la mise à disposition.

Il se décline en 3 étapes :

- Accueillir l'intervenant(e)**
- Suivre son intégration**
- Communiquer**

Toute l'équipe de FARAIDE vous remercie d'avoir fait appel à notre association à but non lucratif dont l'objectif est de vous satisfaire et de favoriser l'insertion professionnelle de nos salariés.

ETAPE 1 : ACCUEILLIR L'INTERVENANTE



L'accueil de l'intervenant(e) est très important.

Il faut prendre le temps de lui expliquer ce que vous attendez précisément et lui faire visiter votre maison pièce par pièce.

Si vous devez lui remettre vos clés, faire un essai pour s'assurer qu'elle a bien compris le fonctionnement, idem pour l'alarme.



Vous devez lui fournir tout le matériel et les produits nécessaires à la réalisation des tâches à exécuter.

Montrer où se trouvent les produits, outils, matériels et expliquer le fonctionnement.

Le matériel que vous mettez à disposition de l'intervenant(e) doit être en état de fonctionnement.

Pour les aide-ménagères, vous devez fournir une paire de gants de ménage, nous vous indiquons la taille lors de la prise de mission.

L'intervenant(e) se présente chez vous avec sa tenue de travail, pour les aide-ménagères, elles sont équipées d'une blouse ainsi que d'une paire de sabots.

Il faut prévoir un petit escabeau (3 marches), l'intervenante ne peut monter sur une chaise ou un tabouret.

ETAPE 2 : SUIVRE L'INTEGRATION



Il existe deux cas de figures :

- **Vous êtes à votre domicile pendant la réalisation de la mission de notre intervenante :**
Vous pouvez à tout moment dialoguer avec elle et suivre son intervention, attention à toutefois la laisser travailler et ne pas perturber son action. Nous vous recommandons de ne pas occuper la pièce où elle intervient. N'hésitez pas à lui demander des conseils ou à lui en donner !
- **Vous n'êtes pas à votre domicile pendant la réalisation de la mission de notre intervenante :**
Il est important de garder le lien avec elle, en lui laissant par exemple des petits mots, surtout si vous souhaitez lui demander une tâche qui sort de l'ordinaire (nettoyage des placards, du frigidaire, des vitres...)



Vous rencontrez un problème avec l'intervenant(e) sur la qualité de la prestation, son comportement ? Contactez-nous directement pour nous faire part de vos questions, remarques, nous sommes là pour régler ces situations !

Que faire si :

- **L'intervenant(e) se blesse, fait un malaise à votre domicile en votre présence :**
- **alerter les secours (en fonction de la gravité)**
- **prévenir immédiatement l'association, nous sommes l'employeur et procéderons à toutes les déclarations légales.**

- **L'intervenant(e) arrive en retard ou ne se présente pas à votre domicile le jour convenu. Alerte-nous aussitôt, nous tâcherons d'avoir rapidement des informations. Vous devez réagir si vous constatez des retards récurrents afin de ne pas laisser s'installer de mauvaises habitudes.**
- **L'intervenant(e) casse un objet ou du matériel : vous devez nous prévenir immédiatement.**
- **Si vous possédez un animal de compagnie, merci de nous prévenir et de faire en sorte qu'il ne gêne pas l'intervention.**
- **Si vous souhaitez changer le jour ou l'horaire de l'intervention, vous devez nous en faire part avant sa mise en place effective.**
- **En aucun cas, l'intervenante ne doit se présenter à votre domicile en présence d'une autre personne (enfant, amie, conjoint...). Si la situation se présente vous devez nous alerter.**

Maintenez le contact avec notre association !

En nous appelant, nous écrivant ou nous rendant visite.

En fonction de votre domicile vous dépendez de :

**Bagneux, Bourg-La-Reine, Chatenay-Malabry, Fontenay-Aux-Roses,
Le Plessis-Robinson et Sceaux,**

il faut vous adresser au siège social :

3 rue de l'Avenir 92260 FONTENAY-AUX-ROSES

Téléphone : 01 47 02 24 49

Mail : faraide@orange.fr

Clamart :

il faut vous adresser au

140 rue de la Porte de Trivaux 92140 CLAMART

Téléphone : 01 40 83 15 12 / 06 21 88 20 58

Mail : v.vancauteren.faraide@orange.fr

En vous rendant sur notre nouveau site :

www.faraide.com



A RETENIR

- **N'oubliez pas de signer le contrat de votre intervenant(e) au début de la mission dans la partie réservée à cet effet (en haut à droite, dans la case « utilisateur ») et à la fin de chaque mois ou à la fin de la mission si celle-ci est ponctuelle. Vous devez signer en bas à droite du contrat dans la case intitulée « utilisateur ». Sans votre signature et celle de l'intervenant(e), le contrat ne sera pas validé.**
- **Ne remettez pas de somme d'argent ou de chèque à l'intervenant(e) pour régler votre facture, merci d'adresser votre règlement (chèque, CESU, prélèvement) au siège social : 3 rue de l'Avenir 92260 FONTENAY-AUX-ROSES**
- **Dans un souci de respect de l'environnement, pensez à nous transmettre votre adresse mail pour l'envoi de votre facture et la « Boite à Nouvelles ».**